27e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 49 7 DÉCEMBRE 1905

# L'AMI DU CLERGÉ

**Paraît à Langres, tous les jeudis**

**F. PERRIOT**
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

**A. ROZIER**
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète ; *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

## Descartes et le Cartésianisme

(Troisième article) [1]

Chapitre IV. — La Physique de Descartes.

Quelle est la valeur de Descartes comme *physicien ?* Telle est la question nouvelle posée à l'*Ami* à propos du « grand Réformateur », depuis l'insertion de nos deux premiers articles. — « Pour compléter, » nous dit-on, « votre critique de Descartes, il est utile que vous donniez une appréciation de sa Physique que vous n'avez fait qu'effleurer, et que vous montriez si le physicien en Descartes n'a pas été aussi étonnamment surfait que le philosophe. » — Volontiers nous répondons à ce désir ; d'autant plus qu'il y a vingt ans à peine un écrivain d'un certain renom, M. A. Fouillée, a tenté une glorification fort exagérée de Descartes sur le terrain scientifique.

L'existence du monde matériel, sa nature ou ses principes constitutifs, son mode de formation, tel est en trois mots l'objet de la Physique de Descartes. Très étroitement reliée à sa métaphysique où elle puise ses principes fondamentaux, elle est en conséquence à la fois philosophique et scientifique, mais non dans une égale proportion. Philosophique dans la longue théorie de la matière et du mouvement, scientifique dans l'hypothèse des tourbillons et de leurs résultats, elle se résume tout entière dans ce seul mot, le mécanisme : « Je n'ai rien trouvé, dit Descartes, sur la nature des choses matérielles, dont je ne puisse très facilement donner une raison mécanique. » Ainsi, le mécanisme, voilà le trait caractéristique essentiel du système cartésien du monde.

L'idée d'un mécanisme était excellente ; elle préparait les voies à Newton, et il semble qu'aujourd'hui, dans les diverses branches de la science de la nature, on tende à tout ramener à la mécanique. Encore fallait-il que Descartes s'appliquât à circonscrire son système dans de sages limites, et à l'appuyer sur des bases solides. L'a-t-il fait ? Son mécanisme, étudié au point de vue philosophique, est un tissu, un *tourbillon* d'erreurs ; nous l'avons démontré dans l'article précédent, inutile d'y revenir. Nous verrons plus loin comment des hommes compétents l'ont jugé de nos jours au point de vue scientifique. Auparavant il nous paraît intéressant de dire quel accueil lui fut fait aux deux siècles précédents.

I. — La Physique de Descartes, prise dans son ensemble, depuis son apparition vers le milieu du xviie siècle jusqu'à la fin du xviiie où elle succomba pour faire place à la physique de Newton, rencontra en grand nombre des défenseurs et des adversaires plus ou moins déclarés. Parmi les premiers, voici les principaux :

1° Malebranche (1638-1715). Il adopta la physique cartésienne, mais en modifiant la théorie des tourbillons. Les grands tourbillons de Descartes dont les mouvements, en s'ajustant les uns aux autres, composent l'univers, il les supposa divisés en une infinité de tourbillons infiniment petits, animés d'une grande vitesse et d'une force centrifuge presque infinie. Selon lui, ces petits tourbillons expliquaient mieux la dureté des parties d'un corps et leur résistance à tout déplacement, que la prétendue force d'inertie imaginée par Descartes. « Ce faux principe, disait-il, que le repos a de la force, est ce qui gâte le plus la physique de Descartes. » Dans ses *Réflexions sur la lumière, la couleur et la génération du feu*, il rattache étroitement ensemble la lumière et les couleurs, comme n'étant également que des ébranlements du fluide lumineux [1].

2° Spinoza (1632-1677). A l'encontre de Descartes, il donne des âmes non seulement aux bêtes, mais encore à tous les êtres de la nature. Son univers est tout entier animé, et néanmoins c'est un mécanisme comme l'univers cartésien, mais plus absolu encore, puisqu'il s'applique à

[1] Voir les nos du 4 mai et du 7 septembre.

[1] Bouillier, *Histoire de la Philosophie cartésienne*, t. ii, p. 27.

l'âme humaine elle-même, soumise ainsi que tout le reste aux lois générales du mouvement [1].

3o ROHAULT (1620-1675). C'est le physicien par excellence du cartésianisme français. Son *Traité de physique* où il expose les principes et en montre l'application dans les phénomènes les plus particuliers et les plus rares, eut un succès immense en France, et même à l'étranger. Cet ouvrage fut classique jusqu'à Newton [2].

4o Le P. RAPIN, jésuite (1621-1687), fait cet éloge de Descartes : « Sa physique est une des plus subtiles et des plus accomplies des physiques modernes, remplie d'idées curieuses et de belles imaginations, et quand on y pense bien, on y trouve un corps de doctrines plus réglé que dans Galilée et les Anglais [3]. »

5o FONTENELLE (1657-1757), secrétaire de l'Académie des Sciences de 1699 à 1737. Anticartésien en métaphysique, notamment sur la question de l'origine des idées, il est cartésien déterminé et des plus brillants en physique. Il consacra trois écrits remarquables à la défense des tourbillons. Dans le premier, la *Pluralité des mondes*, où l'enjouement domine, dit Flourens, il déploie tout son esprit et toute son imagination à expliquer les plus hauts principes de la physique cartésienne, en particulier le mécanisme qui en est, avons-nous dit, le caractère essentiel. Dans le second, l'*Eloge de Newton*, il rend justice à celui-ci sans sacrifier en rien Descartes, admirant le génie dans l'un et l'autre, mais toutefois opposant l'idée *claire* de l'impulsion de la matière, fondement de la physique de Descartes, à l'attraction, principe, suivant lui, très contestable et très obscur du système de Newton : « Si de l'attraction mutuelle, dit-il, on prétend faire une propriété essentielle aux corps, quoique nous ne l'apercevions pas, n'en pourra-t-on pas dire autant des sympathies, des horreurs, de tout ce qui fait l'opprobre de l'ancienne philosophie scolastique ? » Dans le troisième, la *Théorie des tourbillons* qu'il publia à l'âge de 95 ans, on remarque, dit encore M. Flourens, un peu d'humeur chagrine. C'est que le prestige des tourbillons s'affaiblissait de plus en plus, et tout annonçait leur disparition prochaine sous les coups du newtonnianisme triomphant [4].

6o MAIRAN (1678-1771), successeur de Fontenelle comme secrétaire de l'Académie, l'un des derniers et des plus habiles défenseurs des tourbillons. Il admirait la simplicité du mécanisme cartésien, la grandeur et la beauté de l'hypothèse fameuse des tourbillons, dans lesquels cependant il reconnaissait des difficultés qui rendaient le système fort douteux, ou du moins très difficile à concilier avec les observations astronomiques. Mais, ajoutait-il, « le système opposé (le vide et l'attraction), qui fait mouvoir les corps célestes dans un vide immense, comme livrés à eux-mêmes ou retenus dans leur sphère par une force métaphysique inconnue dont il est impossible de se faire une idée, n'a-t-il point aussi ses difficultés, et peut-être plus accablantes ? » Comme Fontenelle, il rend hommage aux newtonniens, grands géomètres ainsi que leur chef ; mais comme lui il gémit sur la ruine imminente du cartésianisme, sur celle du mécanisme surtout, « très grande et très belle idée, qui mérite d'être maintenue et délivrée des objections pressantes dont les partisans du vide tâchent de l'accabler depuis cinquante ans. » Comme Fontenelle enfin, il ne croit pas impossible de concilier les découvertes et les calculs de Newton avec les grands principes de la physique de Descartes [1].

7o GERDIL (1718-1802). Il est l'auteur d'une *Dissertation sur l'incompatibilité de l'attraction et de ses différentes lois avec les phénomènes*, où, selon Montucla, se trouvent réunies les objections les mieux fondées contre l'attraction newtonnienne. L'éminent cardinal ne rejette pas les calculs de Newton, mais il repousse la cause que ce savant assigne aux phénomènes, s'il fait vraiment de l'attraction une qualité inhérente à la matière. A cette attraction mystérieuse, inimaginable, il oppose la tendance naturelle, facile à comprendre, des corps les uns vers les autres, résultant de la masse de la matière par qui le mouvement se communique successivement et sans interruption de l'un à l'autre [2].

8o DE POLIGNAC, cardinal (1661-1741), zélé cartésien, par choix, par habitude, et même par principe de religion, dit Mairan. Dans son poème de l'*Anti-Lucrèce*, demeuré inachevé, il combat longuement la physique d'Epicure, et lui oppose celle de Descartes. Il défend le plein contre le vide, et l'idée *claire* de l'impulsion contre l'attraction qu'il traite de qualité occulte. Mais il n'admet pas le mouvement comme essentiel à la matière, d'où il déduit l'existence d'un premier moteur. C'est à la démonstration de l'existence de Dieu qu'il fait aboutir la physique, comme d'ailleurs la métaphysique tout entière [3].

Citons maintenant quelques-uns des adversaires.

1o GASSENDI (1592-1655). Il fut l'un des plus redoutables adversaires de Descartes, d'accord avec lui pour combattre Aristote et la scolastique, et pour défendre la cause de la liberté philosophique, mais sur tout le reste en opposition absolue. En physique il soutient le vide et les atomes rejetés par Descartes ; en métaphysique il est sensualiste, et même il penche vers le matérialisme, tandis que Descartes faisait profession ouverte de spiritualisme [4].

2o PASCAL (1623-1662). C'est lui qui a dit : « Le monde est une sphère infinie dont le centre est

[1] Bouillier, t. I, p. 369.
[2] Bouillier, t. I, p. 509.
[3] Bouillier, t. I, p. 585.
[4] Bouillier, t. II, p. 572 et suiv.

[1] Bouillier, t. II, p. 576.
[2] Bouillier, t. II, p. 546.
[3] Bouillier, t. II, p. 594.
[4] Bouillier, t. I, p. 236.

partout et la circonférence nulle part, » vive et saisissante image de cette étendue sans bornes qui est l'essence de l'univers cartésien. Pascal admettait donc l'infinité du monde, le plein du monde, le mécanisme, et même l'automatisme, c'est-à-dire le mécanisme transporté jusqu'au sein de la nature vivante, puis l'explication cartésienne de la chaleur, de la lumière, du son, ainsi que la force centrifuge ; mais il ne pouvait entendre parler de la matière subtile, ce premier élément, formé des « raclures » du second, ou élément céleste qui, par le frottement, s'est arrondi en petites boules, tellement petites « qu'elles n'ont plus aucune grosseur ni figure déterminée, de manière à passer partout et à remplir tous les recoins. » On conçoit les répugnances de Pascal ; car qu'est-ce que la matière qui n'a ni grosseur ni figure ? Bien qu'il adopte le mécanisme, cependant il blâme Descartes d'en avoir voulu faire l'application aux phénomènes, comme si la recherche de la nature n'était pas une témérité, « l'esprit humain n'ayant aucune proportion avec elle. Il faut dire en gros : Cela se fait par figure et par mouvement, car cela est vrai ; mais de dire quels, et composer la machine, cela est ridicule, car cela est inutile, incertain et pénible... Et quand cela serait vrai, nous n'estimons pas que toute la philosophie vaille une heure de peine. » Défenseur peu zélé et peu convaincu, adversaire peu scientifique, c'est tout ce que l'on peut dire de Pascal à l'égard de la physique cartésienne.

3° Newton (1642-1727). L'anecdote suivante contient une révélation très expressive de la pensée de l'illustre savant anglais sur l'œuvre de Descartes. Madame Conduit, nièce de Newton, racontait à Voltaire qu'à l'âge de vingt ans son oncle avait commencé à lire les ouvrages de Descartes, en les annotant. Fatigué d'avoir à écrire en marge, presque à chaque page, le mot *error*, le jeune homme avait fini par jeter le livre [1]. Sa découverte de la gravitation universelle, fondement d'un système du monde bien différent du système cartésien, devait lui assurer, comme physicien du moins, une gloire autrement solide et durable que celle de Descartes.

4° Leibniz (1646-1716). Il fut mécaniste jusqu'au jour où il put se rendre compte de « l'impossibilité de trouver les principes d'une véritable unité dans la matière *seule*, ou dans ce qui n'est que *passif*. » A dater de ce moment, il abandonne résolument le système cartésien, et lui substitue le dynamisme. Selon Descartes, toutes les substances créées sont passives ; selon Leibniz, elles sont toutes actives, sans exception, les matérielles aussi bien que les spirituelles. Pour lui, un être purement passif, qui recevrait tout et n'aurait rien de lui-même, serait un pur néant ; ce qui n'agit pas ne mérite pas le nom de substance. D'où il conclut contre Descartes que l'essence de la substance n'est nullement l'étendue inerte, mais la force active, agissant par elle-même sans avoir besoin d'une impulsion extérieure ; et par des raisons tirées de la mécanique, il démontre qu'il faut admettre dans le corps autre chose que ce qui est purement géométrique, autre chose que la figure et l'étendue, indifférente par elle-même au mouvement ou au repos et impuissante toute seule à rendre compte de l'inertie naturelle de la matière, c'est-à-dire « de ce qui fait que celle-ci résiste au mouvement, ou bien de ce qui fait qu'un corps qui se meut déjà n'en peut emporter avec soi un autre en repos, sans en être retardé. » On le voit, entre Leibniz et Descartes, le désaccord en physique s'accuse surtout au point de vue des principes philosophiques fondamentaux. Sous ce rapport le dynamisme leibnizien est en opposition absolue avec le mécanisme cartésien. Le mécanisme, les grands tourbillons, « chose fort belle, » Leibniz les admet en tant qu'explication des phénomènes de la nature et des lois du mouvement, mais il les déclare insuffisants pour le philosophe, qui doit chercher ailleurs la raison de ces lois. La physique mécaniste n'est qu'une science de surface ; la métaphysique, et elle seule, va au fond des choses, et non les mathématiques [1].

5° Maupertuis (1698-1759). « Maupertuis, dit d'Alembert, fut le premier qui ait osé parmi nous se déclarer ouvertement newtonnien. » Dans son *Discours sur la figure des astres,* il combat Descartes et défend Newton, mais avec une grande circonspection. « Il a fallu plus d'un demi-siècle, dit-il dans une de ses lettres, pour apprivoiser les Académies avec l'attraction ; elle demeurait enfermée dans son île, ou si elle passait la mer, elle ne paraissait que la reproduction d'un monstre qui venait d'être proscrit. On s'applaudissait tant d'avoir banni de la philosophie les qualités occultes, on avait tant peur qu'elles ne revinssent, que tout ce qu'on croyait même avoir avec elles la moindre ressemblance effrayait. On était si charmé d'avoir introduit dans l'explication de la nature une apparence de mécanisme, qu'on rejetait sans l'écouter le mécanisme véritable qui venait s'offrir... Les choses sont bien changées depuis ce temps-là, — où il présentait à l'Académie le système newtonnien ; — l'attraction s'est tellement établie qu'il n'est à craindre que de lui voir prendre un trop universel empire [2]. »

6° Voltaire (1694-1778). Avec sa verve satirique, il opposa Locke à la métaphysique de Descartes, et Newton à sa physique. Tandis qu'il démontre et chante Newton et l'attraction, il plaisante ainsi Descartes et son mécanisme :

> Celui qui a fait le plus de fracas après mon homme d'Etrurie (Galilée) a été un Gaulois nommé Cardestes (Descartes). Il était fort bon géomètre, mais mauvais architecte ; il ne demandait à Dieu, pour bâtir cet univers, que de la matière ; il en a fait des dés à six faces, et il les a poussés de façon que, malgré l'impossibilité de remuer, ils ont produit tout d'un coup des soleils,

[1] Faye, *Origine du monde,* ch. vii.

[1] Bouillier, t. ii, ch. 21.
[2] Bouillier, t. ii, p. 569.

des étoiles, des planètes, des comètes, des terres, des océans. Il n'y avait pas un mot ni de physique, ni de géométrie dans cet étrange roman; mais les Gaulois n'en savaient pas davantage; ils étaient fort renommés pour les grands romans, ils ont adopté celui-là si universellement qu'un descendant d'Esope en droite ligne a dit :

Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu... [1]

7° D'ALEMBERT (1717-1783). Dans l'*Encyclopédie*, au mot *Tourbillon*, il critique vivement la théorie cartésienne ; de même dans la préface. D'après lui le système est mauvais. Cependant il ajoute que Descartes, « forcé (?) de créer une physique toute nouvelle, ne pouvait la faire meilleure, les observations astronomiques étant encore imparfaites et peu constatées. S'il s'est trompé sur les lois du mouvement, il a du moins deviné qu'il devait y en avoir. » Il dit encore : « Il y a peut-être plus loin des formes substantielles — de la scolastique — aux tourbillons, que des tourbillons à la gravitation. » C'était une louange discrète à l'imagination féconde de l'inventeur ; restait le jugement porté sur le fond. D'Alembert parut avoir démontré que les tourbillons ne pouvaient être la raison suffisante des divers phénomènes de la pesanteur. Ce fut pour eux le coup de grâce [2].

Ainsi le mécanisme universel, tel que l'avait enseigné Descartes, succomba un peu plus que centenaire sous l'attraction et la gravitation newtonniennes, vers la fin du XVIII^e^ siècle. « Les tourbillons, après avoir soulevé l'admiration, puis provoqué le rire, ont fini par exciter la pitié [3]. » Le XIX^e^ siècle l'a-t-il relevé de ses ruines ?

II. — A leur tour, les savants contemporains ont étudié le système physique cartésien, et voici le jugement que plusieurs en ont porté.

« Comme physicien, Descartes a émis nombre de théories qui se sont trouvées complètement dénuées de fondement, et il a ignoré ou mal compris presque toutes les lois de l'action mécanique, dont la découverte est la gloire de son contemporain et aîné, Galilée... En physique, ses erreurs ont obscurci le champ de la recherche, à un tel degré que ses ombres ne sont pas encore complètement évanouies aujourd'hui. » Pourtant le même écrivain lui reconnaît un mérite : « Ses spéculations, quoique vaines par elles-mêmes, devinrent le *ferment* qui fit naître le développement de la matière scientifique [4]. »

« La science imaginaire de Descartes conserva encore de nombreux partisans, après Newton. Non moins éblouis par la fausse universalité de ses explications, que par l'autorité d'un grand nom et la confiance audacieuse du présomptueux réformateur, il leur semblait commode de devenir en quelques jours, et sans études préalables, philosophes et savants sur toutes choses. » Cette doctrine était un « pompeux édifice sans solidité comme sans fondement, qui n'a pas même laissé de ruines. » La raison en est que Descartes, dédaigneux des vérifications expérimentales, déduisait tout *a priori* de ses conceptions, en ne considérant que les essences des choses : « Il était trop occupé à admirer ses idées, pour avoir le loisir d'examiner les phénomènes et de descendre aux minutieux détails. Les vagues conjectures qu'il prenait pour des réalités ne fournissent aucune décision précise, et sa doctrine qui s'accommode à tout, mais ne fait rien prévoir, échappe à tout contrôle rigoureux. Un arbre, dit-on, doit être jugé par ses fruits ; le système de Descartes n'en produit aucun [1]. »

« Il faut, dit Montucla, qu'une hypothèse satisfasse aux phénomènes ; or celle de Descartes ne soutient pas cette épreuve. » C'est là le défaut capital du mécanisme cartésien, et la raison pour laquelle tous les mathématiciens contemporains le condamnent comme une absurdité.

Ces jugements d'ensemble ne permettent point d'accueillir les appréciations dithyrambiques d'un autre contemporain, M. A. Fouillée. On ne saurait admettre avec lui que, dans l'évolution scientifique qui date du XVII^e^ siècle, toute grande pensée viendrait de Descartes ; qu'il a tout deviné, tout établi, et n'a laissé à ses successeurs que des corollaires à tirer, comme un professeur qui, à la fin de son cours, indique une suite d'exercices à ses élèves ; que le lever complet de la science moderne, avec la disparition simultanée de toutes les chimères et de tous les rêves de la scolastique, commence et *s'achève en une seule fois* avec Descartes ; qu'il fut le prophète de la science à venir, de même que Bossuet a été le prophète du passé, selon le mot de Sainte-Beuve ; qu'enfin il est le père spirituel de tous les savants de notre époque.

Cette glorification de Descartes physicien, on peut la lire dans divers écrits de M. Fouillée, notamment dans son *Descartes* [2] et dans la *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 avril 1892. Le tort de M. Fouillée, ç'a été d'accepter sans défiance certaines idées lancées non par des spécialistes, mais par des vulgarisateurs enclins au dithyrambe ou trop étrangers aux mathématiques, et ne lisant leur auteur favori que dans des morceaux choisis. Les vrais savants, nous l'avons vu ci-dessus, procèdent et jugent tout autrement.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des éloges que M. Fouillée décerne à Descartes physicien, en lui attribuant la gloire de découvertes qui ne lui appartiennent pas ; ce travail de réfutation ou de rectification scientifique n'entrant pas précisément dans le cadre de notre revue. Il a été fait, du reste, très solide et bien documenté, dans les *Etudes religieuses*, n° cité plus haut ; le lecteur qui voudra s'y reporter se convaincra sans peine des erreurs ou des exagérations commises par

[1] Bouillier, t. II, p. 571.
[2] Bouillier, t. I, p. 214 ; t. II, p. 577.
[3] Maximilien Marie, *Histoire des mathématiques*.
[4] Stalla, *La matière et la physique moderne*, ch. VI. — Voir *Etudes religieuses*, septembre 1892, *La Physique de Descartes*.

[1] Bertrand, *Les Fondateurs de l'astronomie*, p. 367 et suiv. — Voir *Etudes relig.*, loc. cit.
[2] Paris, Hachette, 1893.

M. Fouillée, et il jugera sans doute que la louange facile de l'écrivain ne saurait prévaloir contre le jugement des vrais savants.

Concluons avec l'auteur de l'article des *Etudes* sur la *Physique de Descartes* : « En résumé, si l'on veut juger Descartes au point de vue scientifique, il faut faire deux choses : reconnaître ses défauts et préciser son genre d'influence. Les défauts sont d'abuser des hypothèses gratuites, des énoncés vagues et des affirmations sans preuves ; de ne pas admettre d'élément dynamique dans l'univers et de négliger l'expérience pour ne raisonner que sur des essences et des *a priori*... Quant à son influence scientifique, elle est due surtout à quatre causes : il a créé la géométrie analytique (qui résout les questions générales relatives à toutes les espèces d'étendue, triangulaires et autres) et découvert la loi de l'inertie ; en physique, il a indiqué la voie des explications purement mécaniques ; enfin il a inventé une foule de lois fausses et d'explications déraisonnables dont la réfutation a amené ses successeurs à la vérité. Au point de vue de la mécanique, dont on veut faire son grand titre de gloire, il a été seulement « la cloche annonçant le lever du jour. » Le plein lever du soleil ne s'est fait qu'avec Newton et Huyghens. » *(Loc. cit.*, p. 140).

Descartes, grand philosophe ? Assurément non. Grand physicien ? Moins encore, et comme tel, aujourd'hui renié de tous les savants, malgré M. Fouillée.

Dans l'*Univers*, M. Coquille a osé médire ainsi de Descartes : « Pauvre philosophe, esprit bizarre, entêté, ayant plus qu'un grain ordinaire de folie [1]. »

*(A suivre).*

# L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

## Comptes rendus bibliographiques

**L'Eglise aux tournants de l'histoire,** par Godefroid Kurth. — Un vol. in-12 de VIII-208 p., 2 fr. 50. — Paris, Retaux.

Ce petit livre contient la substance d'un cours professé à Anvers à l'*Extension universitaire pour femmes*. En six chapitres, — six conférences, pourrait-on dire, — l'auteur nous offre un aperçu de la philosophie de l'histoire et de l'œuvre de l'Eglise dans le monde : *l'Eglise et les Juifs, l'Eglise et les Barbares, l'Eglise et la féodalité, l'Eglise et le néo-césarisme, l'Eglise et la Renaissance, l'Eglise et la Révolution.*

Ces conférences sont dignes de l'auteur des *Origines de la civilisation* et de *Sainte Clotilde*. Elles sont incomparables d'entrain, de vie et de mouvement. Surtout elles débordent de foi, d'amour de l'Eglise, de convictions vigoureuses et radicalement éloignées de toute compromission avec les erreurs modernes. M. Kurth, professeur à l'Université de Liège, est laïc ; mais plus d'un parmi nous peut apprendre à son école ce que c'est que le sens de l'Eglise, le sens catholique, le *sentire cum Ecclesia* de saint Irénée. Pour la jeunesse qui est capable de comprendre autre chose que des romans, ce livre sera une des lectures les meilleures, les plus efficaces, les plus captivantes aussi. Il faudrait qu'on le lût partout, et même au village : car, comme tout ce qui est grand, il est simple et clair et ravira d'enthousiasme même des jeunes garçons d'école primaire. Que de préjugés pourraient tomber, se fondre à la chaleur communicative que dégagent ces pages !

Quelle indépendance aussi dans les jugements ! Avec quelle fermeté il cherche les causes de la Révolution, — causes lointaines mais causes profondes et qui au jour de leur maturité devaient être irrésistibles, — non pas certes dans quelques abus dont il ne subsistait plus trace au lendemain du 4 août 1789, mais dans la longue série des errements de la vieille royauté qui systématiquement, graduellement depuis le XIV[e] siècle, excluait l'Eglise des conseils de la politique ; qui la traitait en étrangère ou même en rivale ; qui l'asservissait au point de ne plus la laisser libre d'enseigner la doctrine de l'infaillibilité pontificale ; qui la surveillait et la traquait jusque dans sa liturgie ; qui la réduisait à n'être plus en France qu'un des rouages mis en mouvement par le despotisme de l'Etat ! C'était le temps où Fénelon, dans son *Plan de gouvernement* pour le duc de Bourgogne, réclamait *la liberté comme en Turquie !*

« L'universel entraînement des hommes d'alors vers les mensonges de la Révolution n'a été possible que grâce au silence de l'Eglise bâillonnée et impuissante ; il eût été conjuré par une Eglise qui aurait eu conscience d'elle-même et qui aurait joui de la plénitude de sa liberté. »

Et aujourd'hui :

« Qui contestera qu'aujourd'hui, comme en plein moyen âge, l'Eglise catholique soit la plus haute autorité du monde ? Elle parle au genre humain tout entier, avec un accent à la fois doux et fort qui n'appartient qu'à elle. Et elle est seule à lui parler... Chaque fois qu'elle élève la voix, des échos innombrables lui répondent de tous les points de l'univers. Il y a aujourd'hui une pensée catholique : elle mesure toutes les idées à la mesure de la vérité chrétienne, les condamne si elles la combattent, les accueille si elles ne lui sont pas hostiles... Dans la sociologie, dans la science, dans l'art, dans toutes les manifestations de la vie intellectuelle et morale des peuples, la pensée catholique s'affirme avec une force et une énergie croissantes... »

Et que sera demain ?

« Ce qui assure le triomphe de la cause catholique, au seul point de vue humain, c'est qu'aujourd'hui, comme à toutes les époques qui marquèrent pour elle une crise de croissance, il y a entre elle et l'avenir une correspondance merveilleuse. Détachant sa cause de celle d'une classe qui voudrait la rendre solidaire d'elle, l'Eglise leur répond comme aux Juifs, comme aux Romains, comme aux féodaux, comme à tous les revenants du passé. Elle laisse les morts ensevelir leurs morts, et elle conclut un pacte avec les forces vitales du XX[e] siècle. Elle apporte un programme à ces masses populaires qui se lèvent et qui cherchent leur voie. Ce programme, dont l'Encyclique *Rerum Novarum* nous formule les principes, ce n'est pas celui de la Révolution, comme le disent ses calomniateurs, c'est celui de l'Evangile, c'est celui de saint Thomas d'Aquin...

« ... Ce qui germe, c'est un nouveau printemps catholique. Les siècles ont déroulé devant nous plus d'un spectacle de ce genre. Nous venons d'en contempler quelques-uns : ils nous aident à apprécier celui qui se passe sous nos yeux... »

Du même auteur, vient de paraître, dans la collection *Science et Religion* (0 fr. 60, Paris, Bloud), *Qu'est-ce que le moyen âge ?* protestation contre ce terme même de « moyen » âge et contre la définition qu'en donnent à l'envi tous les gens férus d'idéal moderne, qui tous ne

[1] Feuilleton du 23 janvier 1902.

veulent voir dans le moyen âge qu'une époque « intermédiaire » entre l'antiquité et les temps modernes, laissant ainsi à entendre qu'il n'y a eu pour l'humanité que deux grandes civilisations, l'antique et la moderne ; entre les deux, une « nuit de mille ans ! »

---

**L'Ecole et la Patrie.** *La leçon de l'Etranger*, par Georges Grosjean, député. — In 12 de 164 p., 2 fr. — Paris, Perrin.

**Le Berceau de la France,** par Auguste Sajot. — Un vol. in-12 de 290 p., 3 fr. 50. — Paris, Perrin.

**Promenades lointaines.** *Sahara, Niger, Tombouctou, Touareg*, par le lieutenant H. Paulhiac. — Un vol. in-8 écu de 500 p., richement illustré, 5 fr. — Paris, Plon.

I. — *L'Ecole et la Patrie*, un titre éloquent et qui dit assez l'objet du livre qu'il recouvre. Nous avons « la crise du patriotisme à l'école », nous avons « l'école rouge » ; et, sur les cervelles que les nouvelles théories ont déformées, M. Grosjean a pensé que les arguments théoriques et les discussions de principes auraient peu de prise. C'est une leçon de choses qu'il nous donne, « la leçon de l'Etranger. » Et cette leçon fait passer un frisson. Il a parcouru l'Italie, la Suisse, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon ; et il nous dit comment là-bas on élève la jeunesse et quelle forme y prend le culte de la patrie. En regard, ce qui s'imprime et s'enseigne chez nous, et non pas seulement en quelques centaines d'écoles primaires, mais jusqu'en certaines de nos Facultés officielles.

Le livre de M. Grosjean est extraordinairement documenté. C'est une mine de documents, mis d'ailleurs en œuvre avec une maestria et presque une furia toute française. Tous ces documents ne sont pas d'égale valeur ni saveur morale. La leçon de l'étranger n'est pas nécessairement un exemple à suivre. Le patriotisme, le nationalisme ou sentiment national (comme on dit en d'autres pays), n'est pas, en soi, une fin. Comme tous les sentiments, même les plus élevés et les plus purs, comme l'amour maternel lui-même et l'amour de Dieu, il peut s'exaspérer, s'emporter à des excès funestes s'il n'est pas éclairé. Il n'est pas à lui-même sa lumière. Il y a ici de grosses questions de principes que l'*Ami* a longuement étudiées il y a quelques années. — Parmi les formules de patriotisme que cite M. Grosjean, il y en a qui, même sous un certain vernis d'exagération fort intelligible, restent très belles, très grandes. Nul ne niera que le patriotisme américain ou anglais ne soit empreint d'un profond caractère de grandeur morale, en dépit de ce qu'il peut avoir de gênant pour les autres peuples. Mais à Dieu ne plaise que nous admirions le patriotisme japonais, d'essence toute païenne, c'est-à-dire absolument égoïste et sans qu'aucune pensée morale vienne le relever ! A Dieu ne plaise surtout que nous nous prenions jamais à calquer chez nous le patriotisme de l'Allemagne moderne, un patriotisme tout d'enflure et de haine, d'une enflure vide et qui ne recouvre aucune grandeur, et d'une haine sans cesse exaspérée à raviver des blessures non pas seulement séculaires mais millénaires et au delà, les blessures infligées au germanisme par les races latines dès le temps d'Arminius ou d'Arioviste ! Voyez la *Germania* des timbres-poste d'aujourd'hui (qui est, dit-on, du dessin de l'empereur Guillaume II) : nulle physionomie de médaille romaine n'est à ce point gonflée d'insolence, de mépris, de haine, d'orgueil béat.

France la doulce ! que d'actions de grâces tu dois au Dieu de l'Evangile qui t'a enseigné la béatitude de la douceur, à la Vierge bénigne dont le culte a si tendrement imprégné l'âme et l'imagination de tes preux au moyen âge !

II. — C'est *le Berceau de la France* chrétienne que vient de chanter, en un poème épique de douze chants, M. Aug. Sajot. Il faut de l'audace aujourd'hui pour présenter au public une épopée ; mais l'audace est une vertu chez ceux qui aiment, et M. Aug. Sajot aime passionnément deux choses, son pays et le Dieu qui a fait son pays, le Dieu qui des rudes tribus germaines installées sur les ruines du monde romain a fait la douce France. La France et la Belgique — car France et Belgique alors se mêlaient et leurs destinées étaient sœurs et ne cesseront pas d'être sœurs, nous en avons confiance — la France donc et la Belgique feront noble et chaud accueil à ces beaux vers. Nous souhaitons surtout à ce *Berceau de la France* de franchir bien vite le seuil de toutes nos maisons d'éducation, jeunes gens ou jeunes filles : les douze chants en sont divisés chacun en morceaux d'étendue modeste qui dans nos fêtes scolaires seront très faciles à dire. Les physionomies surtout de sainte Geneviève et de sainte Clotilde ont délicieusement inspiré l'auteur : c'est Geneviève qui en songe vient détourner Clovis d'assiéger Paris :

> Laisse ! Paris se donne ; on ne prend pas Paris !

III. — *Promenades lointaines*, du lieutenant Paulhiac, avec sa typographie de luxe sur papier couché, avec sa superbe illustration et ses deux grandes cartes (et son prix si modique), passera certainement, à cette saison de l'année, pour le roi de nos livres d'étrennes. Et il le mérite sans nul doute ; mais il mérite bien mieux encore.

Il s'adresse non pas seulement à notre jeunesse, mais à quiconque prend intérêt au développement de la civilisation chrétienne dans nos colonies de l'Afrique occidentale et centrale. Le titre en est beaucoup trop modeste. Ce ne sont pas de simples « Promenades » où nous convie le généreux auteur. Ce n'est pas non plus une version nouvelle des incomparables prouesses de notre épopée africaine. C'est autre chose et c'est bien mieux que cela. La période des grands coups d'épée est close. Il s'agit maintenant d'organiser, de coloniser, de civiliser. Nous sommes au lendemain de la conquête ; et le livre du lieutenant Paulhiac nous dit ce que doit être un lendemain de conquête pour un peuple chrétien, et surtout quand ce peuple s'appelle la France. Il nous décrit, d'un trait sobre mais clair et avec de touchants accents de piété et de commisération chrétienne, la physionomie, les mœurs, les aptitudes diverses des populations bigarrées qui sont maintenant notre domaine : Maures, Touaregs, Peuls, Bambaras, Porognes, Somonos, etc.

Et, de ce tableau débordant de vie et, hélas ! grouillant aussi de misère, il dégage des vues d'ensemble très nettes et qui pour beaucoup auront le charme de l'inédit, sur la politique à suivre en ces régions jusqu'aujourd'hui si abandonnées. Il ne néglige pas le côté pratique et montre à nos fils de France la voie qui leur permettra de tenter la fortune et de se l'attacher. Mais c'est surtout des indigènes qu'il nous parle ; et il nous dit comment il sera possible de stimuler l'apathie des noirs, de les initier aux bienfaits de la civilisation, de les attacher à la terre natale par une connaissance rationnelle de ses ressources et à la métropole par l'intérêt. — Surtout, — et combien il est à souhaiter que sa voix soit entendue et comprise de ses chefs hiérarchiques, — « il faut combattre l'islam », ce qui est facile, dit-il, sans qu'on ait à se heurter à des obstacles insurmontables :

« Il faut, pour cela, être méthodique et encore une fois, coordonner les actes qui s'y rapportent tout en se gardant bien de prohiber la doctrine et même d'attaquer ou d'interdire les pratiques du culte.

« C'est en ruinant, au Soudan, l'autorité et le crédit des marabouts que nos chefs de culture, répartis comme nous le verrons plus loin, feront, *en très peu de temps*, tomber en désuétude jusqu'au souvenir de l'islam.

« Un peuple qui n'est pas instruit ne laisse derrière lui aucun monument durable. C'est le cas de nos musulmans soudanais. Le monument qu'il s'agit de dé-

truire, ne survit que parce que rien ne le pousse à sa perte et qu'une classe privilégiée a intérêt à sa conservation.

« ... L'adepte de Mahomet ne s'assimilera et ne progressera jamais, tant qu'il pratiquera les lois que lui impose le Coran...

« L'abêtissement dans lequel le tient et l'enserre la loi du Prophète est un abêtissement voulu et sciemment organisé par l'esprit le plus inique, le plus injuste, le plus tyrannique et le plus égoïste qui ait jamais existé...

« La loi de Mahomet étant contraire aux principes de l'humanité, aux principes naturels qui commandent la charité, c'est elle qu'il faut saper par tous les moyens *pacifiques* en notre pouvoir. »

Tout le livre est à méditer par quiconque s'intéresse à ces questions, qui en somme se ramènent à l'idée d'apostolat. Mais ce chapitre surtout des religions (*Islam et fétichisme*, p. 147-200) devait être signalé.

---

**Questions actuelles de la politique religieuse,** par Mgr Fuzet. — In-8 de 58 p., 1 fr. 25. — Paris, Roger.

Mgr Fuzet réunit en brochure divers documents dont on a pu prendre déjà dans la presse quotidienne une connaissance au moins analytique : *Lettre sur l'intervention du prêtre dans la politique et la Dénonciation du Concordat; — Lettre sur le projet d'organisation des Associations cultuelles; — Lettre à M. Maxime Lecomte, sénateur; — Lettre à M. de Lanessan, député; — Lettre à un Député sur l'orientation politique de la France.*

De ces documents, les deux premiers sont documents épiscopaux ; les autres sont opinions privées. Nous ne voulons pas discuter ceux-ci plus que ceux-là.

---

**Qu'est-ce qu'un dogme ?** par Mgr Turinaz. — Brochure in-12 de 64 p., 0 fr. 60. — Paris, Roger.

La brochure de Mgr Turinaz est une réponse à l'article que M. Le Roy a publié sous le même titre. Mgr Turinaz a voulu attendre la conclusion de l'enquête ouverte sur la question par la *Quinzaine*. L'enquête n'a pas donné de résultats appréciables (sinon sur la mentalité de certaines gens), et le ballon d'essai de M. Le Roy ne laissera pas de trace sans doute. Mais l'exposé de Mgr Turinaz restera comme une belle page de doctrine et d'apologétique contemporaine, où beaucoup pourront apprendre ce que c'est que la philosophie de l'immanence et comment elle fausse radicalement la notion de la foi catholique, comment, la faussant, elle la détruit et aboutit au nihilisme philosophique, à la négation de la raison par elle-même.

---

**Dix leçons sur le martyre,** par Paul Allard. — Un vol. in-12 de XXXI 374 p., 3 f. 50. — Paris, Lecoffre.

Ces dix leçons ont été données, au printemps de cette année, à l'Institut catholique de Paris. Il serait superflu de les présenter longuement. Tous nos lecteurs connaissent M. Paul Allard et savent qu'il a fait de l'étude des persécutions et des premiers siècles de l'Eglise l'œuvre de sa vie. Il y a apporté toutes les précisions de la méthode historique moderne, et aussi ce sens, ce respect de la tradition qui, chez les plus grands, s'harmonise si heureusement avec les exigences légitimes de la critique. Il est un de nos meilleurs écrivains d'histoire, austère et sobre, mais toujours aussi vibrant d'émotion. Ces leçons sont entraînantes. On les sent pleines d'érudition ; mais c'est une érudition qui s'épanche tout en mouvement et en vie. Pas un mot n'y est donné à la préoccupation de l'effet oratoire. C'est l'éloquence des choses, — des choses senties et traduites par une âme débordante de foi et d'amour. Si vous voulez dégager du martyre, de l'histoire et de la psychologie de nos martyrs la valeur apologétique qui y est contenue, prenez ce livre. Et M. Paul Allard protesterait peut-être contre ce mot d'apologétique dont les apologistes sérieux hésitent à se parer aujourd'hui, après les abus qu'on en a faits et devant la quantité de marchandises frelatées qui naviguent sous ce pavillon. M. Paul Allard nous donne ici un modèle de la seule apologétique qui soit utile et efficace, l'apologétique sans le savoir, celle qui jaillit des faits eux-mêmes exposés droitement et sans préoccupation d'apologiste.

Sujets traités : *L'apostolat et le martyre : expansion du christianisme dans le monde romain ; — L'expansion du christianisme hors de l'Empire romain ; — La législation persécutrice ; — Les causes des persécutions ; le nombre des martyrs ; — Les diverses conditions sociales des martyrs ; — Les épreuves morales des martyrs* ( un des chapitres les plus émouvants de l'ouvrage et qui nous ouvre des jours bien pénétrants sur tout ce qu'il y eut dès lors de casuistique en nombre d'âmes qui voulaient bien rester fidèles, mais s'arrangeaient de façon à ne pas être entraînées à pousser l'héroïsme trop loin) ; — *Les procès des martyrs ; — Les supplices des martyrs ; — Le témoignage des martyrs ; — Les honneurs rendus aux martyrs.*

---

**Les Martyrs de Lyon.** *Roman historique,* par Antoine Baumann. — Un vol. in-12 de VII-328 p., 3 f. 50. — Paris, Perrin.

M. Baumann est disciple d'Auguste Comte. On a étudié ici l'an dernier (p. 895) avec sympathie son *Programme politique du positivisme.* C'est un esprit d'une rare fermeté et d'une belle droiture, un de ces esprits qui justifient heureusement la robuste confiance de M. Brunetière dans les fruits à tirer de l' « utilisation du positivisme. »

Il intitule son nouveau livre « Roman historique. » Roman si l'on veut, en ce sens qu'il s'est réservé la liberté de grouper les faits dans l'ordre qu'il a jugé le plus propice à en mettre en lumière la valeur et la portée sociale. Mais ce sont des faits toujours ; c'est de l'histoire, et c'est une des plus belles histoires que vous puissiez lire. C'est le tableau de la première communauté chrétienne de Lyon ; et jamais peut-être les figures de saint Pothin, de saint Irénée, de sainte Blandine, du diacre Sanctus, de Maturus et de Ponticus n'ont été dessinées avec plus de respect, plus d'admiration et d'amour. C'est le tableau de la vie chrétienne de nos pères dans la foi, rendu avec une intensité de vision extraordinaire et une puissance de sentiment qui jaillit toute de la précision minutieuse des faits : la prédication de Pothin, l'accueil que lui font les oisifs et les haineux, son attention à prémunir les fidèles contre les illusions du rigorisme montaniste ; la vigilance d'Irénée à discerner le vrai et le faux mysticisme, à combattre dans l'exaltation de quelques-uns une éruption de gnose ; les agapes, les réunions des premiers chrétiens, leur liturgie qui nous apparaît ici dans un relief si simple et si grandiose, — si grandiose et si merveilleux que l'on se croit transporté en un autre monde, quand tout à coup, à la réflexion, on songe que tout cela est vivant, aujourd'hui encore, sous nos yeux, que ces gestes liturgiques, ces hymnes, ces lectures d'Evangile, ces divins dialogues se répètent tous les jours dans nos églises... Pourquoi ces choses ne nous font-elles pas toujours la même impression salutaire quand nous les vivons nous-mêmes, que dans le livre de M. Baumann où nous ne faisons que les lire ?

Voilà un livre que nous souhaitons de voir partout aux mains de la jeunesse cultivée, de nos jeunes gens tout au moins. Quant aux jeunes filles, la plupart des

mères certainement leur en permettront la lecture. Si quelques-unes croient ne pas devoir le faire, il faut respecter leur scrupule. Il y a, dans ce livre, quelques allusions, mais très brèves, aux mœurs romaines, jamais une peinture, des allusions comme les eût faites Bossuet et comme il en a fait quand besoin en était dans son *Discours sur l'Histoire universelle.* Ce style, d'une fermeté toute romaine, a des délicatesses de vierge. La police romaine, les interrogatoires, la mélancolie de Marc-Aurèle, les fêtes Augustales, le martyre surtout, la scène incomparable de Blandine et de Ponticus, les impressions de la foule : autant de tableaux tracés d'un crayon sobre mais que l'on sent débordant d'émotion contenue.

M. Baumann n'a pas chargé son texte de références. En appendice seulement il transcrit dans son intégrité et d'après la traduction de M. l'abbé Pourrat la *Lettre des Eglises de Lyon et de Vienne aux Eglises d'Asie,* estimant que peut-être nombre de ses lecteurs (laïques seulement, nous l'espérons bien) ne la connaissent pas et que d'autre part il est peu de documents qui donnent aussi grandement l'impression d'une histoire vécue. — Et quant à l'autorité romaine, si elle n'est pas flattée, « si quelque lecteur s'étonnait de l'attitude que je prête à l'autorité romaine vis-à-vis des chrétiens, je me permettrais de le renvoyer, non pas aux nombreuses dissertations écrites sur ce sujet, mais tout simplement au récit de l'arrestation de saint Paul dans les *Actes des Apôtres.* C'est une vérification que tout le monde peut faire et qui en apprend long à elle seule. »

---

**Histoire de Forest,** par l'abbé S. Poulet, curé de cette paroisse. — Un vol. gr. in-8 de 578 p., richement illustré, 3 fr. 50 (port en sus). — En vente chez l'auteur.

**Une ville du Nivernais.** La Charité, par F. Allard. — Un vol. in-12 de 200 p., 2 fr. — Nevers, Ropiteau.

I. — Forest est une modeste localité de l'arrondissement d'Avesnes. Son nom même était resté jusqu'aujourd'hui inconnu du public ; il sera désormais cher à quiconque s'intéresse aux origines et à l'histoire de notre pays. Car l'histoire de Forest, c'est une histoire de France en miniature : une *mansio* romaine (probablement) à l'origine, puis, après les invasions des barbares, le sol envahi par la « forêt, » puis, une donation à la puissante abbaye de Saint-Denis (sous Childebert III en 706, confirmée plus tard par Pépin et Charlemagne), une convention entre l'abbé de Saint-Denis et les comtes de Hainaut pour la fondation du village de Forest ; — Forest érigé dès sa fondation (1180) en commune, avec son mayeur, ses échevins, ses jurés, sa justice et son pilori, ses assemblées des gens de « la loy » ou corps municipal, ses plaids, ses impositions, revenus et charges (situation matérielle et morale des habitants), ses biens des pauvres et le régime de la bienfaisance communale, son régime scolaire et ses vicissitudes ; — l'érection paroissiale de Forest contemporaine de son érection communale, et la paroisse bientôt indépendante de l'abbaye de Saint-Denis, ses chapellenies, l'histoire de son église, de ses cimetières, de sa sacristie et de son mobilier, de sa fabrique (biens et revenus, charges et dépenses au cours des siècles), de sa cure, de ses fêtes et cérémonies religieuses, de ses Confréries et Associations. — Une dernière partie nous donne les Annales proprement dites de Forest, les ravages de la guerre de Cent ans, la tyrannie calviniste dans toute la région et Forest entièrement ruiné par les huguenots, ruiné une seconde fois au cours de la guerre de Trente ans, réuni ensuite à la France, les misères de la guerre de la Succession d'Espagne, les guerres de la Révolution, les horreurs des chauffeurs, la Constitution civile du clergé, le curé de Forest fidèle et un assermenté installé en face de lui, etc. — En appendice, soixante pages de documents.

Voilà une monographie locale qui mérite de devenir classique dans tous nos presbytères. Nos confrères diront peut-être qu'ils n'ont pas tous la sagacité historique ni la pénétration de M. Poulet. Tous du moins peuvent imiter son ardeur au travail et prendre de lui une admirable leçon d'amour de leur paroisse. L'amour est clairvoyant et met sur la piste des découvertes intéressantes. Tous peuvent colliger des documents, des faits précis ; et quand ce travail préparatoire sera mené à bonne fin, il se trouvera bien quelque confrère qui mette en œuvre ces matériaux et y répande quelque chose de la clarté, de la chaleur communicative, de la belle humeur toujours spirituelle qui prêtent tant de charme à l'histoire de Forest.

Nos confrères remarqueront l'extrême modicité de prix. Telle librairie parisienne qui se fait une spécialité de ces questions d'érudition locale eût été heureuse d'accueillir l'œuvre de M. le curé de Forest, mais pour en porter immédiatement le prix à une douzaine de francs.

Entre autres anecdotes, M. Poulet nous conte l'aimable leçon donnée par Fénelon à un curé de Forest qui avait la manie d'arriver toujours en retard à table. Fénelon, un jour de dîner épiscopal, recommande aux convives de ne pas prendre garde à ce bon curé quand il se présentera et de ne pas se déranger pour lui. Le curé arrive, salue, devine le complot et, n'ayant rien de mieux à faire, se met en frais d'amabilité avec ses voisins. Au bout d'un instant, Fénelon, jetant les yeux, comme par hasard, sur lui : — « Ah ! mon bon curé, quel plaisir de vous voir enfin ! et... quelle bonne nouvelle à Forest ? — Monseigneur, il y a bien du nouveau, mais cela ne peut guère intéresser Votre Grandeur. — Et quoi donc ? — Eh bien ! puisque Votre Grandeur désire le savoir, sauf le respect que je lui dois, j'ai chez moi une truie qui m'a donné treize petits. — Treize ! mais elle n'a que douze mamelles ! Quand tout ce petit monde se met à table, que fait donc le treizième ? — Monseigneur, il fait comme le curé de Forest, il regarde les autres ! » — C'est ce même curé qui, à quelque temps de là, fit le pari de faire garder ses pourceaux par l'archevêque en personne. Et il y réussit : « Ah ! Monseigneur, de quel troupeau vous voilà devenu pasteur ! » (Poulet, p. 349).

II. — La Charité-sur-Loire est, dans l'histoire, tout autrement célèbre que Forest. Elle fut, au XVIe siècle, l'un des plus redoutables boulevards du protestantisme ; et il paraît que dès le XIIe siècle l'hérésie albigeoise s'y était implantée et n'en avait jamais été extirpée radicalement.

L'auteur de la monographie que nous annonçons aurait donc pu s'étendre bien davantage. Il a voulu ne nous donner qu'un canevas, lequel est d'ailleurs œuvre de conscience et de clarté et nous esquisse avec un réel bonheur les principales phases de la vieille cité à travers les âges et tout ce qui doit nous intéresser dans son histoire politique et religieuse, dans son administration et sa législation, dans son archéologie et son architecture.

---

**Vers l'Eglise libre,** par Julien de Narfon. — Un vol. in 12 de XXVIII-404 p., 3 fr. 50. — Paris, Librairie Mutuelle, rue Milton, 20.

Intituler un livre, en l'an de grâce 1905, « *Vers l'Eglise libre,* » cela semble un anachronisme. Mais l'anachronisme n'est que sur la couverture ; et il n'est pas besoin d'apprendre à nos lecteurs qu'un livre de M. de Narfon est toujours œuvre de circonstance. *Vers l'Eglise libre* est un aperçu des rapports entre les deux pouvoirs depuis quatre siècles, mais particulièrement au cours du XIXe siècle, et très particulièrement sous la troisième République, qui absorbe à elle seule plus de cent pages du volume.

Aperçu où l'on ne cherchera pas la rigueur de la méthode historique. Ceux de nos lecteurs qui aiment les grands exposés d'histoire connaissent les *Quatre cents ans de Concordat*, de M. Baudrillart. Le livre de M. de Narfon, ce sont pages de journaliste, écrites au jour le jour, avec beaucoup de saveur d'ailleurs, fines toujours et spirituelles sans cesser d'être aimables, courtoises et délicates, semées d'anecdotes pétillantes et quelquefois fort édifiantes (au sens le plus élevé du terme : par exemple, le mot du nonce di Rende dînant chez Mlle Elise Veuillot : « S'il ne fallait que le sacrifice de ma vie pour obtenir que la nomination des évêques fût rendue au Saint-Siège à l'exclusion du pouvoir civil, je monterais avec joie sur l'échafaud, et non pas demain, mais aujourd'hui même »), sympathiques à l'Eglise et aux choses d'Eglise, d'une sympathie où l'on sent un réel dévouement, mais un dévouement qui ne s'éclaire pas toujours suffisamment aux lumières doctrinales.

Le défaut capital du livre que nous annonçons, ce sont les incursions de l'auteur sur le terrain de la doctrine. Il n'a pas sollicité l'*Imprimatur* épiscopal ; et il ne l'aurait probablement pas obtenu. Ce n'est pas à lui que nous voulons demander ce que doit être la vraie dévotion au Sacré-Cœur et à la sainte Vierge ni même à saint Antoine de Padoue, ni ce que c'est que l'infaillibilité ou le Syllabus, ni quelle est la vraie nature des Concordats, ni ce qu'il faut penser de la Déclaration du clergé de France de 1682 (en dépit des « anathèmes d'Innocent XI, d'Alexandre VIII et d'Innocent XII »), ni si les jésuites de France ont eu raison en 1761 (pour échapper à l'expulsion) d'affirmer leur volonté d'enseigner les Quatre Articles et de n'enseigner jamais rien qui y soit contraire; etc. — Tout cela dépare le livre de M. de Narfon ; et s'il démêle quelque part des abus dans nos dévotions catholiques ou dans l'enseignement de telle école, nous lui serions obligés de ne point mêler ces discussions à des pages qui par ailleurs auraient leur utilité.

---

**L'Evangéliaire des dimanches,** commenté et illustré de 130 gravures, par l'abbé C. Broussolle, premier aumônier du Lycée Michelet. — Un fort vol. in 8, 4 fr. — Paris, Lethielleux.

Nous avons étudié déjà *Le Christ de la Légende dorée* du même auteur, — un ouvrage de grand mérite qui inaugure une série qui promet d'être brillante. — Entre temps, M. l'abbé Broussolle nous donne l'*Evangéliaire des dimanches,* qui sera suivi de l'*Evangéliaire des fêtes* et de l'*Evangéliaire de la Passion.* C'est un genre nouveau qui, croyons-nous, sera goûté du public.

L'Evangile n'est pas assez lu, ou il est mal lu. La plupart des travaux contemporains sur les Evangiles ne les voient qu'au dehors, n'examinent que l'extérieur de la coupe pour en critiquer les ciselures et pour établir ou contester l'authenticité des coups de ciseau. De la doctrine divine, de la précieuse et salutaire liqueur de la coupe ils ne disent rien, comme si la coupe n'était pas pour la liqueur et non la liqueur pour la coupe! De là tant d'études sèches, très savantes, et, pour la masse du public, non moins rebutantes.

M. l'abbé Broussolle commence par nous dire que son livre n'est point d'un savant. C'est un titre peut-être auprès de ces millions de chrétiens qui voudraient comprendre et savourer l'Evangile et à qui l'on expose gravement le système des Synoptiques, en leur faisant bien remarquer que telle partie de verset manque dans le *Codex Vaticanus* ou le *Sinaïticus.*

« Si nous avions été un « savant, » dit-il, il est très probable que nous n'aurions jamais entrepris un travail de ce genre. Nous n'avons en effet à produire aucun « fait nouveau, » aucun aperçu original. D'avoir illustré nos commentaires avec d'antiques images, cela est même terriblement vieillot, et nous n'avons pas cherché à y mettre, pour la joie des yeux, des gravures simplement agréables. »

Mais, en revanche, il nous apprend que beaucoup ont perdu la foi en lisant l'Evangile parce qu'ils l'ont lu uniquement avec un « esprit critique ; » que beaucoup d'autres, au contraire, ont étonnamment profité à cette lecture parce qu'ils l'ont faite « saintement, » avec simplicité, cherchant à pénétrer la substance de la doctrine et s'en rapportant pour l'intelligence du texte à l'enseignement de l'Eglise : « Le Concile du Vatican, a écrit sagement Léon XIII, a décidé que dans les choses de la foi et des mœurs, tendant à la fixation de la doctrine chrétienne, on doit regarder comme le sens exact de la sainte Ecriture, celui qu'a regardé et que regarde encore comme tel notre sainte mère l'Eglise, à qui il appartient de juger du sens et de l'interprétation des Livres sacrés. Il n'est donc permis à personne d'expliquer l'Ecriture d'une manière contraire à l'interprétation de l'Eglise ou encore au consentement unanime des Pères. Par cette loi, pleine de sagesse, l'Eglise n'arrête et ne contrarie en rien les recherches de la science biblique, mais elle la maintient à l'abri de toute erreur et contribue puissamment à ses véritables progrès. Chaque docteur en effet voit s'ouvrir devant lui un vaste champ, dans lequel, en suivant une direction sûre, son zèle peut s'exercer d'une façon remarquable et avec profit pour l'Eglise. »

L'ensemble est nettement défini, restent des détails à fixer, c'est l'œuvre des docteurs. Qu'ils marchent, étudient, travaillent, en s'inspirant de l'esprit de l'Eglise ; ils n'épuiseront pas la matière.

Les évangiles du dimanche ne sont pas tout l'Evangile, mais seulement des « morceaux choisis » groupés « non pas dans un ordre chronologique ou didactique, mais d'après une classification beaucoup plus subtile : celle du développement de « l'année liturgique. » Et cependant ce groupement n'a pas été fait au hasard, c'est l'œuvre des siècles, et les siècles de l'Eglise ont l'intelligence doctrinale ; cela répond à un plan, à une idée. Ainsi M. Broussolle a-t-il raison de dire : « J'ose prétendre que celui qui, de façon régulière, aurait médité chaque semaine le passage de l'Evangile dont l'Eglise nous conseille et nous ordonne presque la lecture, celui-là ne saurait arriver à la fin de l'année sans avoir connu et approfondi tout ce qu'il y a d'essentiel dans la vie du Christ et sa doctrine. Il aura même compris l'une et l'autre de façon beaucoup plus complète que s'il les avait étudiées dans l'ordre même où elles sont exposées dans le texte des Evangiles, par cela même qu'il aura été plus souvent obligé de les replacer dans cet ordre pour en comprendre la véritable portée et l'entière signification. » C'est donc un tout sobre et complet.

Mais pour « les replacer dans leur ordre » il convient d'indiquer le lien chronologique. Aussi un *Appendice* retrace-t-il avec autant de précision que possible les principales étapes de la vie de Jésus. Un court pèlerinage en Galilée met sous les yeux — une carte aidant, et l'auteur n'a pas manqué de la donner — le théâtre du premier ministère de Jésus, Cana, Capharnaüm, le lac de Tibériade. Vingt-neuf évangiles se rapportent à cette période. Il les distingue en « évangiles de miracles » et en évangiles « didactiques. » — Puis un autre voyage dans le nord et au pays des Gentils. Ensuite « En route pour Jérusalem, » vingt évangiles, — « le dernier ministère à Jérusalem, » quinze évangiles, — et « l'Epilogue de la vie de Jésus, » les apparitions jusqu'à l'Ascension.

L'auteur compte 104 évangiles : 52 pour l'*Evangéliaire des dimanches,* et 52 pour l'*Evangéliaire des fêtes.*

Pour chaque dimanche, on trouve d'abord le texte de l'évangile. Par exemple au 1er dimanche de l'Avent, Jésus prédit son dernier avènement à la fin du monde. La traduction est empruntée partout au *Livre des*

*prières du prône*, publié en 1904 par le cardinal Richard. A la suite du texte, des explications brèves, mais substantielles, tirées de Knabenbauer. Ensuite les raisons liturgiques de l'Avent. Puis la composition de lieu :

« *En ce temps-là.* — Presque tous les évangiles du Missel commencent par cette formule : *In illo tempore*, en ce temps-là. Mais elle ne fait point partie du texte même des livres révélés. L'Eglise en fait précéder la lecture pour nous solliciter à préciser le temps ou la période de la vie de Jésus auquel il se rapporte, comme aussi à le replacer dans la trame du récit évangélique dans lequel il est serti. C'est dire qu'on ne doit pas aborder la méditation de « l'évangile du dimanche » sans avoir pris soin, au préalable, d'en étudier, comme nous allons le faire, le contexte et l'argument. »

Et il rappelle l'occasion de ces paroles : les disciples admirant les assises monumentales du temple, Jésus répondant qu'un jour il n'en restera point pierre sur pierre : « A quels signes, demandent-ils, reconnaîtrons-nous que tout cela doit arriver ? » Ils le prient de leur découvrir l'avenir, et Jésus y consent.

Vient alors l'interprétation de ce discours apocalyptique : les deux faits annoncés, la ruine de Jérusalem et la fin du monde. Le récit de saint Luc est complété par ceux de saint Matthieu et de saint Marc. Enfin ces considérations historiques, dogmatiques et morales sont mises en lumière par l'iconographie, qui nous montre par des gravures éloquentes la foi des siècles touchant cette prophétie.

Ces gravures ne sont pas toutes artistiques, — elles n'ont pas pour but de faire de l'art — mais toutes sont pleines de foi et d'idées fortes, naïves ou touchantes. Encore serait-il injuste de dire que l'art en est absent, il faudrait alors condamner tout le moyen âge, par exemple le portail de Reims où est sculptée la scène imposante du Jugement dernier. Elles sont toutes parlantes et il nous paraît bien que c'est le comble de l'art. Des notes précieuses les expliquent. C'est un des mérites de M. l'abbé Broussolle de *révéler* un tableau, une fresque, un bas-relief, par la connaissance et l'exposé des détails. La première gravure ne vous disait rien de prime abord, mais quand vous avez lu les notes vous avez découvert le Juge, sévère sans dureté, — Jésus montrant ses plaies qu'a méprisées le monde, — deux anges portant, l'un sa croix, l'autre la lance et les clous, à ses pieds Marie qui implore, Jean qui éprouve des sentiments de terreur, et en bas les morts qui ressuscitent. Vous regardez ces figures qui vous paraissaient frustes à première vue, et vous finissez par y trouver de l'harmonie parce qu'il en jaillit un monde d'enseignements.

Et pour chaque dimanche vous avez des études semblables suivant la même méthode et le même plan. Avec ces détails, ces explications, ces notes, ces remarques, on peut faire une instruction solide et intéressante, et n'en déplaise à l'auteur, cela suppose de la vraie science, celle qui éclaire l'esprit et nourrit l'âme.

Certains sujets dont les évangiles sont réservés pour l'*Evangéliaire des fêtes* sont traités longuement sous forme de lectures, comme l'*Evangile de l'enfance* pour le temps de Noël.

Ce nom « d'Evangile de l'enfance » a été donné assez dédaigneusement par la critique naturaliste aux premiers chapitres de saint Luc. M. Broussolle réfute avec compétence les objections venues du silence des autres évangélistes, des divergences entre saint Luc et saint Matthieu, et des circonstances merveilleuses qui accompagnent la naissance du Sauveur. Mais après avoir établi l'histoire et l'avoir illustrée par l'iconographie, il ne rejette point la légende qui lui sert de vague et brillante auréole. Est-ce que la liturgie ne nous fait pas réciter ce verset la nuit de Noël : « O grand mystère ! Adorable merveille ! Les animaux ont vu couché dans une crèche le Seigneur nouveau-né ! » Et cependant l'histoire n'en dit rien. Elle « ne parle pas non plus de la Sibylle qui annonça la Nativité à l'empereur Auguste, ni des femmes — elles avaient noms Zebel et Salomé — qui vinrent, appelées par Joseph, pour secourir la Vierge après son miraculeux enfantement, ni du bain de l'Enfant, ni de son Apparition aux Mages sous forme d'étoile, pendant qu'ils étaient occupés à consulter les astres, ni de leur voyage sur la mer pour retourner dans leurs pays, ni des épisodes merveilleux qui accompagnèrent la fuite de la sainte Famille en Egypte, sans compter ceux qui se passèrent pendant le même temps à Bethléem. »

De pieuses traditions en ont conservé ou exagéré le souvenir, l'art s'en est emparé et leur doit d'admirables inspirations. Ce serait dommage en vérité qu'il ne nous ait point légué ces délicieuses œuvres qui élèvent et ravissent la foi, sans lui rien imposer. La Légende de la Sibylle par exemple est toute gracieuse. L'empereur Auguste est assis ayant devant lui la Sibylle. Celle-ci voit dans un cercle à côté du soleil une vierge avec un enfant. L'empereur demande : « Y aura-t-il dans le monde, plus grand que moi ? » Et elle répond : « Un roi plus puissant que toi vient de naître en ce jour. *Rex te potentior hodie nascitur.* »

Ce livre est donc très instructif, rempli de doctrine, d'un intérêt varié, avec cette fleur de grâce saine que ne possédaient point nos livres de prière, et qui est due à l'art chrétien, à la foi des siècles toute épanouie dans ces gravures savoureuses, ces ivoires et ces bas-reliefs parlants.

---

**Claude Arvisenet,** *chanoine, vicaire général de Troyes*, par Mgr Ecalle, vicaire général de Troyes. — Un vol. in-8 de 480 p., 4 f. 50 net. — Troyes, imprimerie G. Frémont, rue Urbain-IV.

Tous les prêtres connaissent et possèdent, en un bon coin de leur cellule, à portée du prie-Dieu, le *Memoriale vitæ sacerdotalis* d'Arvisenet. Combien peu savent quelque chose de sa vie ! Quelle belle vie cependant, ou plutôt quelle histoire ! Car l'abbé Arvisenet mérite d'entrer dans l'histoire ; et c'est un nouveau motif pour nous d'admirer et d'aimer le *Memoriale*, que de songer que son auteur a dû toute sa vie être mêlé aux affaires les plus difficiles du temps le plus troublé qui ait été.

Arvisenet a été, avant, pendant et après la Révolution, associé à l'administration diocésaine par quatre évêques successifs. Avant la Révolution, il est archidiacre de Mgr de La Luzerne, puis suit en exil le prélat et vit dans son intimité. Au lendemain du Concordat, la Providence le ramène à Troyes ; et il va donner son concours, à titre de vicaire général, successivement à trois évêques de Troyes : — à Mgr de La Tour du Pin Montauban d'abord, pour la réorganisation de son immense diocèse, qui englobait ceux de Sens et d'Auxerre supprimés ; à Mgr de Boulogne ensuite et enfin à Mgr de Séguin des Hons. — Arvisenet mourut le 16 ou 17 février 1831 ; il était né à Langres le 8 septembre 1755.

C'est sous l'épiscopat de Mgr de Boulogne que se place l'épisode le plus douloureux de sa vie. Il tomba, à la fin de 1811, avec le reste du chapitre, dans le schisme diocésain provoqué par les violences de l'empereur : l'évêque avait démissionné, mais il était évident que la démission était extorquée par la force, étant signée du donjon de Vincennes. D'autre part, la célèbre décrétale de Boniface VIII qui transfère au chapitre l'administration temporelle et spirituelle du diocèse au cas où l'évêque tombe aux mains des païens ou des schismatiques et jusqu'à ce qu'il soit rendu à la liberté, cette décrétale suppose évidemment que l'évêque captif n'est représenté dans son diocèse par aucun délégué exerçant l'autorité en son nom : ce qui n'était pas le cas à Troyes. Mais le plus difficile, en temps de révolution, n'est pas de faire son devoir. Le chapitre crut plus

prudent de procéder à l'élection de deux vicaires capitulaires, encore que l'immense majorité des prêtres, nous dit-on, persévérât à reconnaître Mgr de Boulogne comme évêque légitime. Que les chanoines n'ont-ils pris avis de la conscience droite et simple des desservants! — *Abyssus abyssum invocat :* des vicaires capitulaires ne doivent être que du provisoire : Napoléon ne tarde pas à nommer au siège de Troyes un intrus, l'abbé de Cussy (vicaire général de Langres avant la Révolution), qui semble, lui aussi, avoir été de bonne foi. Et le pauvre chapitre, après des tergiversations peu braves et malgré la voix grandissante des protestations dans le clergé des paroisses, se laisse aller à faillir, à reconnaître le nouvel évêque, et, qui pis est, à voter des actions de grâces au ministre des cultes (11 mai 1813)! Arvisenet donne sa démission au mois d'août suivant ; et quand l'évêque légitime, Mgr de Boulogne, pourra enfin rentrer dans son diocèse après la chute de Napoléon, c'est à Arvisenet qu'il donnera encore sa confiance et c'est sur lui qu'il comptera pour remettre les choses en ordre.

L'exposé de ce schisme diocésain remplit près de 150 pages du volume de Mgr Ecalle. C'est une page extrêmement intéressante d'histoire ecclésiastique, et, on peut bien le dire aussi, de psychologie ecclésiastique et administrative.

---

**Les honoraires de messes.** *Texte et commentaire du décret « Ut debita, »* par M. Bargilliat. — In-8° de 72 pages, 1 f. — Paris, Berche et Tralin.

Après avoir donné le décret *Ut debita*, l'auteur partage son commentaire en sept articles : 1° définition des messes manuelles ; 2° recherche et acceptation des honoraires de messes ; 3° délais de célébration ; 4° transmission des honoraires ; 5° devoirs de l'Ordinaire relatifs à la distribution des messes qui lui ont été transmises ; 6° abus à éviter dans la transmission des honoraires ; 7° registres et comptabilité.

Dans un *Appendice* on trouve, à titre de documents, un passage de la constitution *Auctorem fidei*, de Pie VI, du 28 août 1794 ; — un passage aussi du décret d'Urbain VIII, du 21 juin 1625 ; — le texte complet du décret *Vigilanti*, du 25 mai 1893 ; — et le texte complet des déclarations de la S. Congrégation du Concile, *in Aliphana*, 19 décembre 1904 ; *Societatis SS. Salvatoris*, 27 février 1905 ; *Sancti Deodati*, 27 février 1905 ; *Leopolien.*, 27 février 1905 ; *Congreg. Spiritus Sancti*, 27 février 1905 ; *Bredanen.*, 25 février 1905.

En mettant à profit tous ces documents nouveaux et les travaux de ses devanciers publiés dans les diverses revues, M. Bargilliat a fait une œuvre consciencieuse et méthodique qui permettra aux prêtres de s'y retrouver au milieu de cette législation, assez embrouillée, relative aux honoraires de messes.

---

**L'Evangile des dimanches devant les fidèles.** *Homélies*, par l'abbé Desfargues, ancien vicaire général de Montauban. — Un fort volume in-12 de 800 pages, 3 fr. 50. — Prunet frères, à Montauban.

Encore de nouvelles *Homélies* sur les Evangiles ?... Oui, mais si personnelles, si distinguées, qu'elles ne font double emploi avec rien de ce qui a paru jusqu'ici. Vous qui demandez de l'inédit et de l'excellent, prenez sans crainte les *Homélies* de l'abbé Desfargues. Non seulement vous en tirerez de délicieuses instructions pour le plus grand avantage de vos auditeurs, mais vous savourerez vous-mêmes avec délice ce livre plein de doctrine, qui est en même temps celui d'un maître dans l'art de bien dire.

L'auteur suit pas à pas le texte évangélique. Il excelle à tirer de chaque sentence les applications les plus justes, comme les plus ingénieuses et les plus pratiques. Ce qui frappe davantage dans ce commentaire, c'est son caractère de parfaite actualité. On ne saurait imaginer la somme d'idées, d'aperçus, la plupart originaux, contenus dans ce volume compact de plus de 800 pages. On est frappé, — sans étonnement cependant, tant la chose paraît naturelle, — de voir jaillir du texte tant d'heureux développements, avec une richesse de détails et en même temps une profondeur de pensée que presque de chaque passage ainsi présenté et expliqué on peut sans peine tirer une homélie en elle-même très complète.

Prenons comme exemple la deuxième homélie : « Les envoyés de Jean à Jésus. » Jean connaît Jésus. Pourquoi donc sa question ?... Jésus ne dit pas qui il est. Il montre ses œuvres... Ne trouvez-vous pas que cette réponse de Jésus, tout ancienne qu'elle soit, est pleine d'une merveilleuse opportunité ? Que dit-on aujourd'hui ? Que la science n'admet plus que les faits. Quel aveuglement ! Vous réclamez des faits ? Jésus en donnait avant sa venue sur la terre... Mais l'Eglise est un fait immense sorti des mains de Jésus... Le témoignage des faits miraculeux n'est plus nécessaire au christianisme... Est-il vrai cependant qu'il ait cessé ?... — Mais ce n'est pas seulement le bruit des miracles de Jésus qui était arrivé jusqu'à Jean, c'était encore la bonne odeur de ses vertus. Il n'est pas ordinaire que les miracles marchent seuls, ni même les premiers. La sainteté les accompagne et même les précède... — Jésus parle de Jean au peuple : « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? un roseau agité par le vent ? » Jean n'est pas un roseau... Nous pourriez-vous dire si vos prétendus docteurs sont de cette trempe ?... « Un homme vêtu avec mollesse ? » C'était dans le palais des rois qu'on trouvait autrefois ce luxe condamnable ; Jésus l'a dit. Et maintenant ne descend-il pas jusqu'à la chaumière ?... « Un prophète ? » Ce titre glorieux de prophète, que l'Evangile propose à notre admiration, le propose-t-il aussi à notre imitation ?... Ces fonctions que Jean a si bien remplies nous sont offertes. Seulement, pour faire dignement l'œuvre de saint Jean, il faut lui ressembler... Seigneur Jésus, daignez nous faire cette grâce d'être à la hauteur de nos devoirs.

Par ce pâle résumé, on aura quelque idée de la variété et de la richesse du commentaire. Mais il laisse à peine entrevoir la beauté et le charme du style. Qu'il nous suffise de dire que ce style est tout à la fois distingué, clair, vif, imagé, tout émaillé de comparaisons familières qui exhalent le pur parfum de l'Evangile. Les plus belles pensées de la sainte Ecriture, de la liturgie et des Pères s'y enchâssent naturellement, telles des perles aux reflets de lumière dans un riche tissu. Surtout quel art pour présenter et rendre acceptables, sans rien enlever à leur vigueur, des leçons aussi fortes que nécessaires !

Aussi n'hésitons-nous pas à signaler ces *Homélies* comme un modèle du genre. Plusieurs, sans contredit, sont de vrais petits chefs-d'œuvre.

Ajoutons que l'impression est très soignée, irréprochable au point de vue de la correction, et que l'ouvrage est d'une lecture facile, agréable même, ce qui n'est pas pour nuire à la salutaire impression résultant de la doctrine elle-même.

Non seulement les prédicateurs, mais les simples fidèles trouveront agrément et profit à feuilleter, à méditer ce livre. Ils acquerront en particulier par cette étude, nous osons le leur promettre, une connaissance plus parfaite, plus amoureuse surtout, du divin Maître Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont l'auteur nous dépeint à chaque page, avec tout son talent, mieux encore avec tout son cœur, les miséricordieuses bontés, les infinies perfections, les éclatants et incomparables bienfaits

---

**La Vie spirituelle et l'Oraison,** *d'après la Sainte Ecriture et la tradition monastique*, par Mme l'Abbesse de Sainte-Cécile de Solesmes. — Un vol. in-12 de xx-470 p., 3 fr. 50. — Paris, Retaux.

**La Vie avec Dieu.** *Notes pour Retraites*, par le P. Faucillon. Publiées par le P. Schwalm. — Un vol. in-12 de XLIII-320 p., 3 fr. — Paris, Lecoffre.

**La Sainte Eucharistie.** *Recueil de 28 Instructions*, par le P. Loiseau, barnabite. — Un vol. in-12 de 500 p., 3 fr. 50. — Paris, Roger.

**Les Convenances contemporaines de l'Eucharistie,** par M. Planeix. — In-12 de 80 p., 0 fr. 60. — Paris, Téqui.

**Le Curé d'Ars et Pauline-Marie Jaricot,** par M.-J. Maurin. In-16 de 78 p., 0 fr. 60 ; Lyon, librairie du Sacré-Cœur. — **L'homme de Dieu.** *Panégyrique du B. Curé d'Ars*, par le cardinal Perraud. In-12 de 36 p., 0 fr. 50 ; Paris, Téqui.

I. — Madame l'Abbesse de Sainte-Cécile de Solesmes, quand elle rédigea pour la première fois et fixa par la typographie les entretiens spirituels de dom Guéranger, il y a une vingtaine d'années, ne destinait pas son travail à la publicité. C'était œuvre intime, destinée à la seule famille bénédictine. D'heureuses indiscrétions ont fait tomber l'ouvrage en mains étrangères ; et, chose curieuse, c'est en des versions allemande et anglaise qu'il a été d'abord livré au public. Il sera un trésor pour tous les fidèles qui font oraison. Il s'adaptera à toutes les méthodes sages ; car l'esprit qui l'anime est très large et très droit, l'Esprit même de la sainte Ecriture, comme l'indique le titre. Il s'adaptera surtout avec un grand bonheur à la plus suivie des méthodes d'oraison, à la méthode de saint Ignace, puisque saint Ignace a puisé le fond de ses *Exercices* dans la tradition bénédictine. L'oraison doit recueillir et ramener à l'unité les forces de notre âme, toujours prêtes à se disperser et s'éparpiller : je crois que de cette unité, qui est le sceau de Dieu sur tout ce qui vit de Lui, l'on aura rarement pris un sentiment plus intense et plus plein qu'à travers ces pages.

II. — On a laissé à ces fragments du P. Faucillon la forme de « notes » dont lui-même avait fait choix. Ce ne sont pas des discours, ce ne sont pas des sermons ; c'est autre chose et mieux. Le P. Faucillon n'a peut-être pas eu le temps de donner à ces notes la forme oratoire ; peut-être et bien plutôt il ne l'a pas voulu. Elles sont trop intimes, elles jaillissent trop profondément des sources de sa vie surnaturelle ! Une sorte de pudeur divine nous retient de parer ces choses de ce qu'il y a de presque inévitablement artificiel dans ce qui prend la forme dite oratoire. Mais nul lecteur ne s'en plaindra.

Car, pour n'être pas oratoire, cette forme est admirable cependant, impeccable, pourrait-on dire, saisissante et empoignante. Elle éclate en aphorismes qui se gravent : — « Quand on veut tout faire, Dieu laisse faire. » — Et encore : « Il n'y a pas d'âmes plus vivantes que les âmes qui se mortifient. » — « Encore ne suffit-il pas de lire Dieu ; il faut le relire. Il faut le relire afin de le bien savoir, de le bien posséder et de n'en pas fausser la notion, car la connaissance précise de Dieu est le point de départ de tous les rapports que nous avons avec lui. Il faut le relire pour le bien retenir, car Dieu s'oublie, hélas ! comme s'oublie à la longue tout livre que l'on a pourtant bien su. »

Relire Dieu, c'est tout le programme des retraites du P. Faucillon : trouver Dieu en nous, saisir la place qu'il y tient et l'influence qu'il y exerce, si son influence est en hausse ou en baisse, si nous faisons son œuvre, si c'est lui que nous cherchons dans notre vie intérieure, dans nos luttes, dans la pratique des vertus, dans les sacrements... Plus de cinquante thèmes divers sont ainsi abordés par le P. Faucillon, à la lumière de Dieu, de la Bonté sans mesure « qui se donne, qui pardonne et qui se redonne encore. »

III. — Les vingt-huit instructions du P. Loiseau se rapportent, trois à la Présence réelle, cinq à la sainte Messe, quatorze à la sainte Communion, six à l'Adoration. Il faut en louer absolument la solidité, le sérieux de la doctrine, et le caractère tout à fait pratique. Elles sont sur un mode très familier, trop familier peut-être pour certains auditoires : mais c'est là un défaut si rare qu'il en devient presque un mérite, et nous souhaitons aux prédicateurs de solennités eucharistiques de venir prendre ici une excellente leçon de simplicité et d'onction pressante.

IV. — C'est pour une solennité eucharistique de Paris qu'ont été écrits les graves discours où M. Planeix nous montre l'Eucharistie principe 1° de lumière, 2° de zèle, 3° de force, et 4° de vertu, de détachement et de charité. Et comme ce sont là vertus dont tous les temps ont besoin, et très particulièrement le nôtre, vous voyez ce que les « convenances de l'Eucharistie » ont de tout à fait « contemporain. »

V. — On sera heureux de relire en brochure le superbe panégyrique que le cardinal Perraud prononça du B. Curé d'Ars le 4 août dernier, à Ars même, sur ce texte de la IIe à Tim. : *Tu autem, o homo Dei.*

Et la gentille plaquette de M. Maurin, avec son illustration aussi aimable que son texte, nous redira les relations de fraternité surnaturelle qui ont uni notre Bienheureux et cette admirable Pauline-Marie Jaricot dont il n'est pas téméraire d'espérer qu'un jour elle aussi sera élevée aux honneurs des autels, puisque trente-trois évêques missionnaires viennent d'adresser au Souverain Pontife une supplique demandant l'introduction de la cause de la fondatrice de la Propagation de la Foi.

# QUESTIONS
## de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Il est, paraît-il, d'usage dans le pays que lorsqu'un veuf se remarie, les gens de l'endroit vont lui faire, les quelques jours ou quelques semaines qui précèdent ce nouveau mariage, un *charivari* qui est plus ou moins tapageur et grotesque, selon que l'individu est plus ou moins bon enfant et consent à payer la note à l'auberge voisine.

J'ai eu il y a quelque temps le spectacle d'un de ces charivaris où rien ne manquait et qui a duré plusieurs jours. J'ai trouvé la chose pas mal exagérée, et le précepte de la charité pas mal violé.

Quelle est la discipline actuelle de l'Eglise sur ce point ?

Lorsque l'occasion se présentera de parler contre cet usage du charivari, n'aurai-je à faire appel qu'à la charité qui doit régner entre les chrétiens et qui devrait nous empêcher de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes ?

R. — Parlons du *charivari*, puisque vous le désirez. Pour y mettre quelque peu d'ordre, nous en dirons : l'étymologie, l'origine, les rapports avec le droit canon et le Code pénal.

I. ETYMOLOGIE ET DÉFINITION DU CHARIVARI. — Le mot *charivari* dérive évidemment du mot de basse latinité *charivarium*. On lit encore dans les documents anciens *charavaritum*, *chalvaricum*, *chalvaritum*, *capramaritum*, etc.

Le vieux français traduisait *chalivali*. Dans la Bourgogne, on dit *chalivoli ;* dans la Picardie, *caribari*, *quériboiry* ; dans le Dauphiné, *chanavari ;* dans la Provence, *chafaré*, etc.

Le *Dictionnaire de Trévoux* définit ainsi le *charivari* : « Bruit tumultueux de poêles, poêlons, chaudrons, etc., accompagnés de cris et de huées que l'on faisait la nuit devant la maison des femmes du petit peuple, veuves et âgées, qui se remariaient. On fait les charivaris en dérision des gens d'un âge fort inégal qui se marient; on les faisait aussi à ceux qui passaient à de secondes et à de troisièmes noces. »

II. Origine du charivari. — Il en est qui répondent : Origine inconnue.

D'autres, au contraire, et avec raison, en voient le principe dans une pratique du mariage des païens; comme on y distribuait de petits présents au peuple, celui-ci accourait avec bruit et tintamare, en guise de bacchantes. On l'a suivie parmi les chrétiens au cas des secondes noces, mais dans un autre esprit : ces petits présents ont été regardés comme une amende, et le bruit du peuple comme une injure.

Ce qui explique cette manière d'agir, c'est l'espèce de défaveur dans laquelle se trouvaient les secondes noces dans la primitive Eglise. Cette défaveur alla si loin dans les premiers siècles, que ceux qui se remariaient non seulement étaient soumis à une pénitence canonique et qu'aucun prêtre ne devait bénir les mariages de ce genre, mais que des hommes comme Athénagore et saint Irénée considéraient les secondes noces comme un adultère pallié [1].

L'Eglise, ayant toléré les secondes noces, n'a pas pu néanmoins leur enlever le caractère odieux qu'y attachait le peuple et en empêcher la manifestation extérieure; si bien que les mariés, pour se délivrer de cette importunité, composaient autrefois avec le chef de la bande, appelé *abbé* : « Secundo nubentibus fit *charavaritum* seu capramaritum, nisi se redimant et componant cum *abbate* juvenum, et primo non fit charavaritum [2]. »

III. L'Eglise et le charivari. — Plusieurs conciles particuliers ont condamné les charivaris, par exemple ceux de Langres en 1421 et 1455 [3], celui de Nantes en 1431 [4], celui de Tours tenu à Angers en 1448 [5], celui de Narbonne en 1609, etc. [6].

Le 12e canon du concile de Tours de 1448 déclare que l'excommunication est encourue *ipso facto* par ceux qui font des charivaris; mais cette peine n'était que pour les personnes habitant dans les diocèses de l'ancienne métropole de Tours, et aujourd'hui, à raison de la suppression des anciennes métropoles, elle se trouve abolie et ne peut revivre que par une décision nouvelle des évêques.

Quant au concile de Narbonne en 1609, il ordonnait aux évêques de proscrire les charivaris sous peine d'excommunication : « Prohibeant episcopi ludos qui impudenter in contemptum secundarum nuptiarum a permultis fieri solent, *carivarios* vulgo appellatos : contumaces et inobedientes pœna excommunicationis coerceant. »

En somme, la pratique du charivari est contraire à la doctrine de l'Eglise en tant qu'elle comporte une condamnation des secondes noces, permises cependant par la loi ecclésiastique. Bien plus, l'Eglise veut qu'on la fasse disparaître, en employant au besoin l'excommunication : ce qui suppose une matière grave. Enfin la justice rigoureuse dit que ceux qui extorquent de l'argent sous ce prétexte n'en deviennent pas légitimes propriétaires, parce qu'il est donné sous l'empire de la crainte : d'où obligation rigoureuse de restituer, sans que l'on puisse alléguer la bonne foi, sauf cependant la libre condonation des personnes lésées.

Nous laissons de côté la question de charité : vous l'avez très bien comprise.

IV. Le droit civil et le charivari. — 1o Les anciens jurisconsultes disent que les charivaris sont contraires aux bonnes mœurs et ne peuvent être tolérés à cause de la coutume; quant à leurs auteurs, ils pouvaient être poursuivis en action d'injure : « *Nec possunt excusari consuetudine, cum sit contra bonos mores.* » Aussi la plupart des anciens parlements avaient défendu les charivaris pour ce motif.

Ils furent aussi proscrits par les anciens règlements, et Denisart mentionne une sentence de police du Châtelet du 13 mai 1735 qui fait défense à tous les bourgeois de la ville de Paris d'exciter le soir et la nuit aucune émotion populaire pour faire des charivaris, à peine de cent livres d'amende, dont les pères et mères seront tenus pour leurs enfants et les maîtres et maîtresses pour leurs ouvriers, apprentis, domestiques, même contre lesdits domestiques sous peine d'être emprisonnés.

Néanmoins, au dire d'Etienne Boucher, l'abus des charivaris était tellement autorisé dans certaines juridictions, dans le ressort de Beaune, que des juges avaient condamné de nouveaux mariés à payer les frais d'un charivari; notons cependant que cette sentence fut réformée en appel [1].

2o Le droit actuel ne parle pas en propres termes du *charivari*, mais il renferme des dispositions qui permettent de le faire cesser. De fait, la loi prohibe les *bruits et tapages nocturnes ou injurieux*. Les peines encourues pour la contravention de bruit et de tapage sont une amende de 1 à 15 fr., et un emprisonnement de 1 à 15 jours; cette dernière peine est toujours applicable en cas de récidive. (C. P., art. 479, 480, 482). Comme la loi parle de tapages *injurieux*, les personnes visées peuvent, à défaut du ministère public, introduire une *action en injure* devant les tribunaux correctionnels.

[1] Athenag., *Legatio*, n. 22. — *Irenæus*, l. V, c. 17.
[2] Joannes de Garn., in Rubr. *De secundis Nuptiis*, n. 68.
[3] André, *Cours de Droit canon;* Migne, art. *Charivari*.
[4] Guérin, *Les Conciles*, t. III, p. 146.
[5] Guérin, p. 234.
[6] Guérin, p. 661.

[1] Guérin, *Dictionnaire*, art. *Charivari*.

Nous pensons que cette menace aura plus d'effet sur les esprits superficiels de nos générations que toutes les peines ecclésiastiques.

---

Q. — Mon église n'étant que chapelle vicariale, mon titre de vicaire chapelain ne me donne droit qu'à un traitement de 450 fr., bien que je remplisse toutes les fonctions curiales.

Or quelles sont les obligations d'un vicaire chapelain par rapport aux messes à dire aux jours des fêtes supprimées, soit *pro populo*, soit *intuitu seminarii*, mais dont les curés ne peuvent s'attribuer l'honoraire ? Un confrère prétend que, vu mon titre de vicaire chapelain et mon *demi traitement*, je ne suis pas tenu à dire ces messes, ou que du moins je puis en garder pour moi l'honoraire.

Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — La question nous vient de France : il est nécessaire de le faire remarquer pour l'intelligence de nos preuves.

En vertu du droit divin *médiat* et *hypothétique* sont tenus à la messe *pro populo* tous ceux qui *actu curam animarum exercent*. « Itaque mens nostra et sententia est, dit Benoît XIV,... quod omnes et singuli qui actu animarum curam exercent, et non solum parochi aut vicarii seculares, verum etiam parochi et vicarii regulares, uno verbo omnes et singuli de quibus supradictum est, atque alii quicumque etiam specifica et individua mentione digni, æque teneantur missam parochialem applicare pro populo, ut præfertur, ipsorum curæ commisso [1]. »

Les vicaires des chapelles vicariales ont-ils la charge des âmes en leur nom propre, ou bien sont-ils les auxiliaires des curés ? — En France, depuis le Concordat, on distingue deux sortes de curés : les curés inamovibles et les curés amovibles, appelés par l'Etat « desservants. » Ceux-là *seuls* sont considérés comme ayant la charge des âmes en leur *nom propre*. Pour faire une paroisse à la tête de laquelle il y aura un véritable curé, il faut un territoire séparé d'une autre paroisse en suivant les règles tracées par le droit pour le démembrement des paroisses et le concours des deux autorités, religieuse et civile, celle-ci prenant à sa charge le traitement du titulaire.

La chapelle vicariale au point de vue du droit français est une chapelle élevée dans une commune distincte du chef-lieu paroissial, et auprès de laquelle réside un vicaire recevant un traitement formé en partie par la commune et par l'Etat. Ce traitement, inférieur à celui des desservants, ne forme point par lui-même un bénéfice curial, mais une allocation permettant au vicaire de vivre avec l'appoint des honoraires des fonctions ecclésiastiques.

Le vicaire ainsi délégué reste par son titre attaché à l'église du chef-lieu paroissial, bien qu'il puisse par *délégation* accomplir dans son église toutes les cérémonies et tous les actes de la juridiction paroissiale.

Le vicaire-chapelain n'ayant pas charge d'âmes en son nom personnel, n'est pas tenu à la messe *pro populo*, celle-ci étant dite par le curé qui, par une messe *unique*, satisfait pour toutes les sections de sa paroisse, même celles qui ont un vicaire résidant. Comme preuve, nous pouvons citer cette décision qu'on trouve dans le *Thesaurus resol.* : « An ecclesiarum filialium rectores teneantur missam pro populo applicare, seu potius spectet ad parochos ecclesiarum principalium, seu matricum in casu ? — Resp. *Affirmative ad primam partem ; negative ad secundam* [1]. »

Nous pensons donc que vous êtes tenu de célébrer la messe les dimanches et jours de fêtes d'obligation pour permettre aux fidèles d'y assister ; mais vous êtes absolument libre de votre intention.

Voilà notre manière de voir motivée : faites-en l'application que vous voudrez.

---

Q. — Un prêtre quitte son diocèse d'origine, avec la permission de son évêque, pour aller dans un diocèse étranger comme professeur dans une institution libre. Il est muni d'un *celebret* en bonne et due forme.

Arrivé dans ce nouveau diocèse, il va le faire viser par le vicaire général, lequel lui dit : « D'après la nouvelle décision de Sa Grandeur, nous ne pouvons apostiller le *celebret* tout d'abord que *ad mensem*. Au bout de ce mois, vous reviendrez : ce sera alors pour trois mois ; puis une troisième fois, pour six mois. »

R. — Les auteurs reconnaissent aux évêques le droit de se faire présenter le *celebret* des prêtres étrangers sous peine de défense à leur clergé d'admettre à célébrer ceux qui n'auront pas obéi à la loi. « Potest episcopus, dit Ojetti, statuere ut litteras commendatitias suorum Ordinariorum sacerdotes peregrini exhibeant sibi ipsi aut vicario generali, et omnibus imponere ne sacerdotes peregrini qui hoc neglexerint, ad celebrandum admittantur, etiamsi exhibeant litteras commendatitias suorum Ordinariorum [2]. »

Combien de fois l'évêque peut-il imposer le *visa* du *celebret ?* — Cela dépend des circonstances. Il faut d'une part veiller aux intérêts supérieurs de l'Eglise, en écartant tout danger de supercherie de la part d'individus rusés qui pourraient changer les dates et utiliser des *celebret* périmés. D'autre part, il faut aussi tenir compte des difficultés qui existent pour les prêtres étrangers à se rendre à l'évêché, et ne pas rendre odieuses pour les bons prêtres les mesures qui n'ont pas été faites pour eux.

---

Q. — Il y a deux mois, un chanoine honoraire est décédé sur notre paroisse. Un chanoine titulaire a cru pouvoir lui administrer le saint Viatique et l'extrême-onction en dehors du clergé paroissial. A sa mort on a transporté le corps et fait le service funèbre à la cathédrale, sous prétexte que la Congrégation des prêtres de

[1] Benoît XIV, const. *Cum semper oblatas*, 19 août 1744.

[1] T. 58, p. 147.
[2] Ojetti, *Synopsis*, v° *Celebratio missæ*, p. 60.

la ville qui a son siège à la cathédrale a décidé, contrairement au droit et aux usages, d'en agir ainsi toutes les fois qu'un prêtre décédé dans notre paroisse fera partie de la susdite Congrégation. Cette décision a été prise par nos vicaires capitulaires non agréés par le gouvernement, qui sont deux chanoines de la cathédrale. Puis-je laisser empiéter ainsi sans protester ?

R. — Quel est le lieu de sépulture des chanoines *honoraires ?* — Le droit ne renfermant aucune disposition à ce sujet, nous étudierons la question au point de vue des chanoines *titulaires*, et nous ferons l'application des principes aux chanoines honoraires.

I. D'après le droit commun, les chanoines titulaires doivent recevoir les sacrements du curé de la paroisse sur laquelle ils résident, et la sépulture dans cette même paroisse. — La preuve de cette proposition se trouve dans la règle générale relative à la sépulture paroissiale, qui est de droit pour toutes les personnes domiciliées sur la paroisse, à moins qu'elles ne puissent invoquer un privilège spécial.

Plusieurs décisions de la S. C. du Concile ont confirmé ce principe. Citons celle de Gênes, *in Januensi*, du 21 juillet 1827, en faveur d'une collégiale : « I. An et ad quem spectet jus ministrandi sacramenta canonico ægrotanti in casu ? — II. An canonicus habitans extra parœciam collegiatæ, decidens non electa sibi sepultura nulloque præditus majorum sepulcro, sepeliri debeat in ecclesia collegiata in casu ? — Resp. Ad I. Affirmative ad parochum domicilii. — Ad II. Negative. »

Les auteurs modernes acceptent cette doctrine, comme on peut le voir par Moulart et les *Acta S. Sedis* [1], etc.

II. S'il y a à la cathédrale un tombeau commun pour les chanoines, ceux-ci doivent y être portés : « Canonici non sibi electa sepultura defuncti, sepeliri debent in cathedrali aut collegiali ecclesia, si ibi adsit proprium canonicorum sepulcrum, » dit Moulart.

Ce principe ne peut se vérifier pour la France, puisque la loi française interdit la sépulture dans les églises et ne l'y tolère qu'à titre d'exception sur des demandes particulières : ce qui ne permet pas aux chanoines d'avoir un *tombeau de corps* dans leurs cathédrales.

Tout en admettant la possibilité d'obtenir une concession générale dans le cimetière de la ville, cette concession dans un cimetière public ne suffit pas pour conférer un droit à l'église cathédrale sur les chanoines qui meurent domiciliés sur une autre paroisse, ainsi que l'a décidé le 17 juin 1905, *in Clavaren.*, la S. C. du Concile [2].

III. Les chanoines domiciliés sur une autre paroisse peuvent, comme les simples fidèles, demander à ce que leurs obsèques soient célébrées à l'église cathédrale, en vertu du droit d'élection de sépulture qui est reconnu à toute personne. — Pour que cette élection soit valide, il faut qu'elle émane de l'individu lui même et soit juridiquement prouvée : un règlement fait par les supérieurs d'une société ne peut constituer à lui seul l'élection de sépulture, à moins que chaque individu n'ait accepté son contenu de science certaine et apposé sa signature au bas, comme preuve de la connaissance qu'il avait de la disposition relative à la sépulture à la cathédrale.

En outre, le droit d'élection se borne uniquement à la sépulture, et non à l'administration des sacrements des mourants.

IV. Il peut exister une coutume en vertu de laquelle tous les chanoines seront enterrés à la cathédrale. — Pour qu'elle soit valable, il faut qu'elle soit immémoriale en l'absence de titre, ou bien qu'elle ait quarante ans d'existence avec un titre : « Si autem adesset consuetudo quadragenaria cum titulo, tunc deberet attendi, » dit la S. C. du Concile, *in Mantuana*, le 23 juillet 1694 [1].

Voilà les principes qui aideront à la solution de la difficulté ; à notre correspondant de tirer lui-même les conclusions selon la situation de sa paroisse.

---

Q. — Le gouvernement n'accorde de secours pour la construction d'une église, qu'à la condition de devenir le propriétaire de cette église. L'administration ecclésiastique sait cela et l'accepte.

Peut-on dès lors, en rigueur de termes, appeler ces églises *biens ecclésiastiques ?* Et l'excommunication tomberait-elle sur ceux qui deviendraient usurpateurs de ces églises ?

R. — Laissons la question de secours accordés à condition de devenir propriétaire, et étudions deux hypothèses : celle où l'Etat est réellement propriétaire d'une église et celle où il se prétendrait propriétaire, mais à tort.

1° Il est des églises dont l'Etat est réellement le propriétaire, soit directement, soit par l'intermédiaire des communes, par exemple les églises des lycées, des collèges, etc... Ces églises, quand elles ont été consacrées *définitivement* au culte par l'évêque à titre de chapelles *publiques*, ne peuvent pas être désaffectées sans la permission de l'autorité ecclésiastique qui les a consacrées ou bénites. Supposé qu'elles le soient et qu'on les vende sans aucune autorisation de l'Ordinaire ou du Souverain Pontife, il y aura faute contre la sainteté du lieu, mais les personnes en cause n'encourront pas l'excommunication, parce que ce ne sont pas des biens *ecclésiastiques*, le propriétaire étant personne privée.

De fait, le concile de Trente n'a visé que les biens appartenant aux églises, aux bénéfices séculiers ou réguliers et aux œuvres pies : « Si quem clericorum vel laicorum... in tantum malorum omnium radix cupiditas occupaverit, ut alicujus ecclesiæ seu cujusvis sæcularis vel regularis beneficii, montium pietatis, aliorumque piorum locorum

[1] Moulart, *De Sepultura*, 1862, p. 197-201. — *Acta S. Sedis*, III, p. 130.
[2] *Ami*, 1905, p. 682.

[1] Muhlbauer, t. III, par. II, p. 17.